

# ÉVOLUTIONS IDÉOLOGIQUES ET POLITIQUES DANS L'ESPACE ROUMAIN (DU SIÈGE DE VIENNE DE 1683 AU PROCESSUS DE CONSTITUTION D'UNE ROUMANIE)

DAN BERINDEI

L'Europe du Sud-Est a connu vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, après des siècles de domination ottomane, un tournant décisif. Le siège de Vienne de 1683 a marqué l'arrêt de la force d'expansion de l'Empire ottoman et même le début de sa retraite. Deux puissants empires chrétiens s'affirmaient – l'Autriche et la Russie. Ils allaient passer à une progressive offensive et à une action de conquête des territoires européens de l'empire des sultans. Pour les peuples qui avaient été soumis pendant des siècles par les Turcs une nouvelle étape de leur existence historique fut inaugurée, celle de leur progressive libération, qui allait toutefois durer encore des siècles. L'«homme malade» allait donner preuve d'une longue capacité de résistance.

Les Roumains ont eu une situation particulière<sup>1</sup>. Divisés en plusieurs pays et se trouvant les premiers dans la voie des invasions de l'Est, ils avaient cependant réussi à trouver une solution de compromis avec l'Empire Ottoman, dictée aussi par leur position géopolitique, mais également en résistant et convenable aussi à l'envahisseur<sup>2</sup>. Ils purent garder leur deux États – la Valachie et la Moldavie –, ils

<sup>1</sup> Pour une information générale sur l'histoire des Roumains consultez la seconde édition de *Istoria românilor*, synthèse rédigée sous les auspices de l'Académie Roumaine, vol. I–VI, Bucarest, Editura Enciclopedica, 2010–2012; les autres volumes sont en train de parution.

<sup>2</sup> Concernant le statut des Principautés par rapport à l'Empire Ottoman: Mihai Maxim, *Cu privire la statutul de ahd al Țărilor Române față de Poartă. Considerații pe marginea unor izvoare otomane* (Sur le statut d'ahd des pays Roumains par rapport à la Porte. Considérations en marge de sources ottomanes), in «Revista de Istorie», Bucarest, 1986, no 6. Voir aussi Ion Matei, *Quelques problèmes concernant le régime de la domination ottomane dans les pays roumains (concernant particulièrement la Valachie)*, in «Revue des Études Sud-Est Européennes», X (1972), no 1 – XI (1973), no 1; Tahsin Gemil, *Relațiile Țărilor Române cu Poarta otomană în documente turcești (1601–1712)* (Les rapports des Pays Roumains avec la Porte ottomane dans les documents turcs (1601–1712)), Bucarest, 1984; Mihai Maxim, *Le statut des Pays Roumains envers la Porte Ottomane aux XVI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles*, in «Revue Roumaine d'Histoire», XXIV (1985), nos 1–2, p. 29–50; Idem, *L'Empire au Nord du Danube et l'autonomie des Principautés Roumaines au XVI<sup>e</sup> siècle. Études et documents*, Istanbul, 1999; Viorel Panaite, *Power Relationships in the Ottoman Empire. The Sultans and the Tribute-paying Princes of Wallachia and Moldavia from the Sixteenth in the Eighteenth Century*, in «International Journal of Turkish Studies», University of Wisconsin-USA, vol. 7, nos 1–2, Spring 2001, p. 26–52.

maintinrent leurs princes régnants et leur classe dirigeante – les boyards –, même leurs armées et pendant une période leur activité diplomatique et surtout leur foi, en obtenant aussi que sur leur territoire ne soient pas bâties des mosquées. Mais dès qu'une occasion se présentait ils tentaient d'obtenir un changement de leur position par rapport la Sublime Porte, ce qui ne réussit pas jusqu'en 1877.

Le régime de domination ottomane fut toutefois plus laxé que pour les autres assujettis du sultan. L'administration ottomane n'était pas présente, l'activité économique pouvait avoir lieu dans d'autres conditions qu'au sud du Danube et cette situation détermina aussi un afflux des balkaniques dans l'espace roumain. En ce qui concernait ceux-ci, dans les pays roumains et surtout en Valachie voisine on pouvait disposer de plus de liberté, inclusivement pour les activités économiques et aussi exercer tout à fait librement la croyance chrétienne. En plus, les deux principautés roumaines offraient une zone de contact et d'entente pour les échanges de produits entre l'Occident et le Centre de l'Europe et l'Orient.

Pour ce qui fut des boyards, certains d'entre eux ont disposé de la possibilité d'envoyer leurs fils aux études à l'étranger, ce qui fit qu'on constate toute une série de boyards dotés qui pouvaient s'affirmer à un échelon compétitif européen et qui même y restèrent spirituellement dépendants. On peut citer entre autres au XVII<sup>e</sup> siècle le chroniqueur moldave Miron Costin, formé en Pologne, l'érudit valaque Constantin Cantacuzène, qui a suivi les cours de l'Université de Padoue, l'érudit Nicolas Milescu, voyageur en Chine et surtout le multilatéral prince Démètre Cantemir.

Ce processus, même freiné au cours de la période phanariote, a continué et d'autres boyards érudits allaient s'affirmer surtout au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est alors que se distinguèrent, en impressionnant même les étrangers, entre autres Michel Cantacuzène et Ienăchitză Văcărescu. Les deux furent présents lors des pourparlers turco-russes de Focsani, auxquels participaient aussi des diplomates autrichiens et prussiens et qui visaient réaliser la paix au cours du conflit qui allait prendre fin seulement après quelques années. Les boyards roumains n'étaient que des spectateurs acceptés des pourparlers, mais ils profitèrent pour plaider leur cause ou mieux dit celle de leurs pays et cela ils le firent avec habileté en envoyant des lettres et des mémoires aux diplomates présents. Ces documents relèvent leur niveau de connaissances politiques, mais également celui de leur habileté et de leur intelligence et tout cela exprimé dans un très bon français<sup>3</sup>. Il est bien significatif que parmi les revendications figuraient l'*indépendance*, l'*union* des deux principautés, la *garantie collective* des puissances et aussi l'idée du *prince étranger*, objectifs qui attendront plus d'un siècle avant leur réalisation ! Ienăchitză Văcărescu a aussi entrepris quelques années plus tard un voyage à Vienne, où il a provoqué l'admiration du chancelier Kaunitz par son érudition dans

<sup>3</sup> Pour une information générale sur l'histoire des Roumains consultez la seconde édition de *Istoria românilor*, synthèse rédigée sous les auspices de l'Académie Roumaine, vol. I–VI, Bucarest, Editura Enciclopedica, 2010–2012; les autres volumes sont en train de parution.

le domaine des arts. Le XVIII<sup>e</sup> siècle, siècle des Lumières, a contribué aussi au parachèvement intellectuel des autres boyards. Les livres français qui pénétraient, les secrétaires princiers, ainsi que les précepteurs ont contribué largement à la diffusion non seulement de la langue française, mais aussi des idées nouvelles.

Mais ce réveil des Roumains n'eut pas lieu seulement chez certains boyards des deux principautés roumaines vassales de l'Empire ottoman, car il fut constaté aussi en Transylvanie, dans la principauté soumise dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à la dynastie des Habsbourg. Quoique majoritaires, les Roumains se trouvaient depuis des siècles dans cette province en état d'inégalité par rapport aux Hongrois et aux Allemands. Le fait qu'ils étaient orthodoxes représenta pour eux un grand handicap, ce qui détermina une partie importante d'entre eux, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'accepter l'«union» avec Rome. Ce compromis améliora partiellement la situation de ceux qui l'avaient fait, mais tout de même la majorité des Roumains transylvains resta orthodoxe.

L'«union» eut des conséquences culturelles essentielles pour l'ensemble des Roumains. Grâce à elle, se formèrent à Rome de jeunes intellectuels qui allaient découvrir dans les bibliothèques et les archives occidentales les preuves des convictions qui s'étaient maintenues depuis des siècles dans la conscience de leur peuple concernant leur origine et leur langue. C'est ainsi que se forma le courant de l'École Transylvaine, dont l'influence s'exerça non seulement au niveau des Roumains transylvains mais de celui de tous les Roumains<sup>4</sup>. L'École Transylvaine contribua largement au déclenchement du processus de la formation de la conscience nationale moderne chez les Roumains dans leur ensemble. Au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout pendant le XIX<sup>e</sup> siècle des intellectuels transylvains allaient venir en Valachie et en Moldavie en tant qu'enseignants et précepteurs et ils stimulèrent largement le réveil national. Aux convictions concernant l'origine des Roumains et de leur langue, ainsi que de leur unité, se greffa de plus en plus fort le réveil national moderne. Cette prise de conscience fut d'ailleurs générale pour les peuples de cette partie du continent pendant cette étape historique.

Pour ce qui fut pour les boyards érudits, leurs lectures déterminèrent certains d'entre eux d'élaborer certains projets politiques, où s'affirmaient les idées de l'unité et celle de la construction moderne de la société. Ce fut la cas, vers la fin du siècle, de Ioan Cantacuzène qui rédigea un projet de Constitution dans lequel – sous l'influence de ce qui avait eu lieu en France, mais aussi en Grande Bretagne, où le processus de réforme socio-politique avait lieu progressivement – il proposait un système républicain «aristo-démocratique»<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> Pour l'École Transylvaine voir *Istoria Românilor*, vol. VI, Bucarest, 2012, sous la coordination de Nicolae Edroiu.

<sup>5</sup> Emil Vîrtosu, *Napoleon Bonaparte și proiectul unei republici «aristo-democraticești» în Moldova, la 1802* (Napoléon Bonaparte et le projet d'une république «aristo-démocratique» en Moldavie, en 1802), Bucarest, 1947, seconde édition et Iuliu C. Ciubotaru et N.A. Ursu, *Un proiect românesc de republică din secolul XVIII* (Un projet roumain de république au XVIII<sup>e</sup> siècle), in „Anuarul Institutului de Istorie și Arheologie” «A.D. Xenopol», XXIX (1987), première partie, p. 181–186.

Dans ce projet on avait en vue l'élimination du pouvoir des princes phanariotes et l'installation à leur place d'un « système » républicain, dont la direction allait revenir aux grands boyards. Cependant, il préconisait aussi que les pouvoirs publics soient exercés en tenant compte du principe de leur séparation. En même temps, il avait en vue la participation au gouvernement de représentants de toutes les catégories sociales, en gardant toutefois une nette suprématie aux boyards et surtout aux grands boyards. Le premier Conseil préconisé par Cantacuzène et qui devait être formé de députés élus par le pays, qui devait transmettre « l'image d'un peuple pleinement libre », avait la mission de contrôler et d'équilibrer les dépenses publiques. Les deux autres Conseils – le Conseil législatif et le Grand Conseil – avaient dans leur composition seulement de grands boyards. Mais, en même temps, on préconisait un enseignement où « les enfants pauvres seront élevés par la république, car tous en général sont ses fils ». On avait en vue aussi la santé publique et les hôpitaux, ainsi que le théâtre et on n'oubliait pas l'Église, en recommandant la constitution d'un Synode spirituel auquel revenait le jugement des causes du clergé, mais seulement de celles-ci. Dans son ensemble, ce projet dévoile le niveau intellectuel de son auteur, ainsi que les problèmes qui préoccupaient cette classe politique moderne émergente !

La Révolution française de 1789 et ensuite l'Empire napoléonien ont représenté un stimulant pour ceux qui envisageaient le changement et y exercèrent leur influence. Le 15 octobre 1793, l'agitateur jacobin Hortolan écrivait de Bucarest à Descorches, représentant de la France à Constantinople: « Malgré la quantité de sujets protégés russes qu'il a dans la ville, il n'a qu'une voix qui est pour la République française... Presque tous les négociants de Janina et de l'Albanie établis ici sont des sans-culottes. Ils ont traduit les *Droits de l'Homme*; tous le savent par coeur. Quelques-uns m'ont demandé les chansons que j'ai, pour être traduites en grec »<sup>6</sup>. Dans les cafés on chantait *La Carmagnole* et le refrain du renommé chant révolutionnaire « Vive le son du canon ! » a mené à l'apparition d'un nouveau mot dans le vocabulaire roumain, celui de « filfison »<sup>7</sup> !

Significatif était le fait que la Révolution intéressait aussi les boyards. Parrant, le vice-consul français de Jassy rapportait deux ans plus tard qu'il était « à remarquer que la Révolution française, pour la petite portion de ceux des boyards qui savent raisonner, n'est pas absolument sans charmes; ils aiment qu'on leur en parle; ils ne sauraient s'empêcher de l'approuver en partie, d'en admirer au moins les prodiges et, avec le temps, la jeunesse surtout, continuant les études auxquelles elle commence à se livrer, il n'y a point à douter que les principes français n'exercent enfin, ici comme ailleurs, leur douce et bienveillante influence »<sup>8</sup>. Au printemps de 1788 les boyards moldaves se sont présentés devant les occupants autrichiens comme « les *états* de Moldavie » et quelques années plus tard, pendant les

<sup>6</sup> *Documents Hurmuzaki*, vol. II, supplément I, p. 93–95.

<sup>7</sup> N. Iorga, *Histoire des relations entre la France et les Roumains*, Paris, 1918, p. 130.

<sup>8</sup> *Documents Hurmuzaki*, vol. II, suppl. I, p. 183.

négociations de Sistov, les boyards valaques ont prétendu être considérés comme *nation*<sup>9</sup>. Par ailleurs, Zilot Romanul, un chroniqueur de l'époque, mentionnait dans ses écrits « la terrible puissance de la France, qui faisait trembler alors le monde entier »<sup>10</sup>.

L'influence était exercée sur tout l'espace roumain. C'est toujours Hortolan qui relatait en 1793 qu'« en Transylvanie tous les habitants sont ouvertement pour nous »<sup>11</sup>, tandis que le poète hongrois Adam Barcsáy, d'orientation « jacobine », notait lui aussi: « Ils y a des Roumains – et ce n'est pas un conte, mon effroi non plus – qui connaissent la Révolution française sans livre et l'expliquent même à d'autres ». « Ceci, continuait-il, n'est pas possible sans émissaires de là-bas, et ceux des provinces voisines turques – c'est-à-dire les Principautés roumaines, *n.n.*, *D.B* – circulent avec tout le courage. C'est ce qui s'entend facilement chez un peuple déjà opprimé ou mécontent tant chez nous que chez les Turcs »<sup>12</sup>.

La personnalité de Napoléon Bonaparte a imprégné les Roumains. Évoqué dans le folklore populaire, des mémoires lui furent adressés par les boyards, mais le soutien attendu n'est pas venu. « Dans les assemblées de boyards – évoquait Ion Ghica, l'un des bâtisseurs de l'État moderne roumain – le nom du héros de Marengo était depuis quelque temps très souvent présent; les espoirs de tous étaient tournés vers la France et vers les merveilles qu'on entendait s'y passer... le général Bonaparte voulait occuper le trône de Țarigrad »<sup>13</sup>. Napoléon se montra indifférent par rapport aux Roumains, mais la France devint le grand modèle pour ceux qui allaient s'engager dans le projet d'édification d'une Roumanie !

Le Congrès de Vienne ne fut pas un Congrès de la Restauration. L'Europe bâtie par Napoléon fut en large partie acceptée par ses vainqueurs, ainsi que le Code civil et l'oeuvre de modernisation. Même la monarchie des Bourbon rétablie en France n'allait résister qu'une décennie et demie. Toutefois, l'attention du Congrès fut limitée en étant exclue de son attention le Sud-Est de l'Europe, ainsi que le Danube, tandis que le Rhin devint un fleuve international ! Maints espoirs furent déçus, inclusivement ceux des Roumains, quoique se trouvant à Vienne en 1814, Tudor Vladimirescu – qui allait être le dirigeant de l'action révolutionnaire de 1821 – avait écrit plein d'espoir, en juillet 1814, qu'en octobre devaient se réunir les ministres de tous les pays et « qu'on dit qu'alors il aurait quelque chose aussi pour nos contrées »<sup>14</sup>.

<sup>9</sup> N. Iorga, *La Révolution française et le Sud-Est de l'Europe*, in «Revue Historique du Sud-Est Européen», X, 1933, nos 10–12, p. 300–301.

<sup>10</sup> B.P. Hasdeu, *Ultima cronică română din epoca fanarioșilor* (La dernière chronique roumaine de l'époque des Phanariotes), Bucarest, 1934, p. 97.

<sup>11</sup> *Documents Hurmuzaki*, vol. II, suppl. I, p. 95.

<sup>12</sup> David Prodan, *Supplex Libellus Valachorum*, nouvelle édition, Bucarest, 1984, p. 358.

<sup>13</sup> Ion Ghica, *Opere*, Bucarest, 1967, vol. I, p. 349.

<sup>14</sup> *Documente privind istoria României. Răscoala din 1821* (Documents concernant l'histoire de la Roumanie. La révolte de 1821), Bucarest, 1959, vol. I, p. 82.

Mais la roue de l'histoire ne pouvait pas être arrêtée. De grands processus historiques allaient continuer. Une succession de mouvements et d'actions à caractère révolutionnaire eurent lieu surtout en 1820–1821. Le Sud-Est de l'Europe y fut compris. Une décennie auparavant, les Serbes avaient initié leur lutte de libération et ils avaient réussi en 1816 qu'un statut d'autonomie leur soit reconnu par l'Empire Ottoman. Ensuite, se fut le tour des Grecs, mais aussi celui des Roumains. En ce qui concerne ces derniers il ne s'est pas agi en 1821 d'une simple révolte.

Il est vrai que toutes les catégories sociales voulaient mettre fin au régime phanariote, installé depuis plus d'un siècle dans les Principautés par la Porte Ottomane, mais en même temps les documents de 1821 relèvent qu'il s'agissait d'une action bien plus profonde et qu'on désirait un véritable renouveau de la société et en même temps une amélioration des rapports avec la Sublime Porte. Vladimirescu a rédigé en 1821 un programme socio-politique concret qui montrait que son action était loin d'être une simple action de mécontents<sup>15</sup>.

Il s'agissait en bonne mesure d'un autodidacte, mais ses visions de réforme reflétaient ce qui était désiré par la majorité de ses contemporains. Dans son programme qui avait en vue « la justice et la liberté », il faisait toutefois preuve de beaucoup de lucidité, car il se rendait compte qu'il devait tenir compte de l'existence des grandes puissances et il ne prétendit pas des solutions excessivement radicales. Cependant, il se montra intransigeant dans ses rapports avec les boyards, quoiqu'il avait initié son action révolutionnaire avec le soutien d'une partie de ceux-ci, même des plus marquants. Il s'imposa en tant que dirigeant suprême et prétendit leur soumission.

En même temps, il se préoccupa de la réforme socio-politique. Dans le domaine de la fiscalité il chercha d'atténuer les obligations des paysans corvéables, d'alléger celles des négociants et il eut aussi la tendance d'utiliser les fonds publics dans l'intérêt général. Les revenus des monastères il voulait les destiner afin de refaire la force armée du pays et en même temps pour soutenir l'enseignement, dont devait bénéficier « la jeunesse de la nation roumaine, pauvre ou riche ». Une stipulation significative de son programme préconisait que les fonctions soient attribuées en tenant compte « non de l'origine, mais du mérite » et on ajoutait aussi que les rangs des boyards ne soient distribués qu'en tant que récompenses « de l'activité déployée ». La suppression des douanes intérieures et la réduction des taxes de celles extérieures devaient faciliter l'activité économique. Dans son ensemble, ce programme était réaliste et en même temps moderne, évidemment dans les limites existantes. Il s'encadrait dans le processus général et de libération du pays et de renouveau.

Ce document, ainsi que le déroulement des événements montraient que tout un processus mental avait eu lieu et que malgré une situation socio-politique qui ne

<sup>15</sup> Pour le programme voir Dan Berindei, *Revoluția română din 1821*, Bucarest, 1991, p. 219–228.

correspondait plus au niveau général de l'évolution de l'ouest et du centre de l'Europe, cette partie du continent s'alignait progressivement aux autres et que les changements et les mutations s'y imposaient aussi.

La Porte ottomane décida en 1822 la suppression du système des règnes phanariotes. Les nouveaux princes furent choisis en tant que représentants des boyards autochtones. Leurs règnes furent courtes et en même temps découlèrent d'une situation post-révolutionnaire et suite à l'occupation ottomane de longues années. Toutefois, on constate pendant ces années une succession de mémoires et projets de réforme qui furent rédigés en étant évident que la tension politique de la révolution se maintenait<sup>16</sup>. Maintes idées qui avaient figuré dans le programme de Vladimirescu s'y retrouvaient, même chez ses adversaires politiques.

De cette étape date aussi le projet constitutionnel de Ionică Tăutu, de septembre 1822<sup>17</sup>. Ce boyard moldave, descendant d'une illustre famille, fut un érudit novateur. Il fut au service de Ioniță Sandu Sturdza, le prince régnant, le représentant aussi à Constantinople. Il rédigea le projet avec l'assentiment du prince, mais toutefois celui-ci hésita dans les circonstances existantes de le mettre en œuvre. Mais, ce projet reste un document non seulement intéressant, mais aussi démontrant la mesure dans laquelle l'idéologie politique moderne avait réussi à pénétrer chez certains des intellectuels de l'époque.

Cette Constitution des « cǎrvunari » contenait 77 articles. Selon le projet, la Porte Ottomane devait respecter le droit d'autonomie de la Moldavie, le pays se trouvant sous la direction du prince régnant et des lois du pays (art. 6). Le plein exercice de la croyance religieuse orthodoxe devait aussi être respecté, mais les autres croyances devaient également être tolérées (art. 2). Le prince régnant devait être élu par une assemblée générale de tous les boyards, l'Empire ottoman se réservant seulement de confirmer l'élection (art. 72).

En tant que citoyens moldaves étaient considérés ceux nés en Moldavie, ainsi que les étrangers mariés à des Moldaves, ayant un bon comportement, après un stage de dix ans (art. 14). Chacun devait être le maître de sa propre fortune (art. 3) et personne n'était empêché de faire ce que les lois n'interdisaient pas (art. 4). Une expropriation imposait des dédomagements (art. 5). Ceux qui étaient arrêtés devaient être jugés sans retard (art. 6). Tous étaient déclarés égaux devant la loi (art. 8). Les intrigues et l'espionnage étaient soumis à la sanction de la loi (art. 11).

Le pouvoir exécutif revenait à être exercé par le prince régnant. Les lois étaient rendues par le prince et par l'Assemblée générale. Celle-ci était composée des membres du haut clergé, des membres des Conseils et de l'administration, mais aussi des représentants choisis par chaque département. Le prince régnant et l'Assemblée générale étaient soumis eux-aussi aux lois (art. 74).

<sup>16</sup> Voir Vlad Georgescu, *op.cit.*, p. 20 et suiv.

<sup>17</sup> Concernant le projet de Constitution de Tăutu: D.V. Barnoschi, *Originele democrației române... „Cărvunarii”*. *Constituția Moldovei de la 1822* (Les origines de la démocratie roumaine. „Cărvunarii”). La Constitution de la Moldavie de 1822), Jassy, 1922.

On préconisait qu'un code groupant toutes les lois soit rédigé (art. 75). Les procès devaient être jugés en étant respecté rigoureusement les lois (art. 36) et il était interdit aux fonctionnaires judiciaires à prétendre de l'argent de ceux soumis au jugement.

Les dignités et les fonctions n'étaient pas héréditaires (art. 12) et pour le choix on devait tenir compte des « mérites » et du « bon comportement » (art. 46), quant à la promotion elle devait « pour toujours » refléter l'activité et des services rendus « à la patrie ». Les retributions devaient être « satisfaisantes », mais ceux qui allaient se laisser corrompre devaient être soumis à la justice (art. 49).

Les activités économiques – le travail de la terre, les métiers, le commerce et la construction des « fabriques » – étaient considérés libres et n'étaient pas soumises à des taxes (sauf à la douane). Les obligations des paysans corvéables envers les maîtres de la terre devaient être révisées, l'impôt personnel réglé d'une manière équitable et les impôts indirects ne pouvaient pas être concessionnés à des étrangers (art. 54).

Une attention spéciale était donné à l'enseignement, non seulement aux écoles de Jassy, mais aussi à celles des villes résidences des départements. Dans l'art. 65 on stipulait que « chacun puisse apprendre dans notre langue: la grammaire, l'arithmétique, la géométrie, la logique et la calligraphie, celles-là étant plus nécessaires pour tous en général, à part la connaissance de la loi, des codes et du devoir public ». On avait en vue également « les écoles de langues étrangères », afin que de telles écoles soient organisées, où on devait enseigner « dans les langues qui sont les plus nécessaires sur cette terre ». Enfin, on préconisait aussi la création d'une imprimerie « où l'on puisse imprimer n'importe quel livre » (art. 66).

Ce projet de Constitution synthétisait tout un programme de réformes et il reflétait les opinions de ceux qui voulaient intégrer les Roumains dans la modernité. Le spectre large des problèmes, ainsi que la tendance de protection de certaines catégories défavorisées doit être mis en évidence. Cependant il était évident que les circonstances générales imposaient encore un retard, mais la préoccupation reste significative. On se trouvait évidemment sur une route qui conduisait vers l'instauration d'une société nouvelle, raccordée au nouvel état des choses de l'Occident et du Centre de l'Europe.

En 1828 fut déclenchée une nouvelle guerre russo-turque dont les conséquences pour une fois allaient être favorables à un renouveau. En 1812, lors du traité de Bucarest, la Russie avait annexé le territoire d'entre le Prut et le Dniester – la Bessarabie – mais le système même de la Sainte-Alliance imposait maintenant à la Russie plus de retenue. Elle occupa les Principautés, mais se borna de procéder à leur réorganisation moderne et ne mit pas en discussion, au moins pour le moment, une nouvelle annexion.

La grande chance des Roumains fut celle du choix que le tsar Nicolas I fit concernant le gouverneur des deux principautés, au cours de leur occupation qui dura six ans, jusqu'en 1834. Ce fut le général Paul Kisselev, un homme des

Lumières, fidèle au tsar, mais en même temps un véritable combattant pour le progrès. Portant le titre de président plénipotentiaire de la Valachie et de la Moldavie, il contribua largement à leur première modernisation ayant le désir de réaliser deux nouvelles provinces-modèle de l'empire. En même temps, on constate chez lui une certaine sympathie et même un attachement pour les Roumains. Ce fut un véritable Pierre le Grand pour les Valaques et les Moldaves, évidemment avec le désir, avoué d'ailleurs, que les deux provinces réorganisées par ses efforts soient jusqu'à la fin rattachées à son empire. En tout cas, le général ne représenta pas un obstacle, mais au contraire il doit être intégré parmi les personnalités fondatrices d'une Roumanie !

En vertu de la convention russo-turque d'Akkerman de 1826 on avait été décidé la constitution d'une commission dans chacun des deux États roumains afin que soit rédigé un nouveau statut fondamental. Cependant ce n'est qu'au moment de l'entrée en scène de Kisselev que les choses allaient se précipiter et que les deux commissions commencent vraiment leur travail, toutes les deux réunies dans la même ville, à Bucarest, ce qui évidemment contribua à la prise de contact et même à la collaboration des deux équipes, valaque et moldave.

Kisselev surveilla de près et en bonne partie même dirigea les travaux des commissions. C'est à lui qu'on doit que les Règlements organiques des Principautés – presque identiques ! – n'eurent pas le rôle dominant répressif du Règlement rédigé presque en même temps en Pologne occupée après l'insurrection qui avait eu lieu. Le processus de rédaction bénéficia d'une surveillance tempérée et bienveillante. On doit encore ajouter que les membres de la commission furent des gens compétents et de bons connaisseurs des projets et mémoires de réforme antérieurs. Le Règlement fut une véritable synthèse de ceux-ci. Comme le professeur Andrei Oțetea l'a démontré<sup>18</sup>, la plus grande partie du texte appartient aux membres des commissions. Il est bien vrai que la surveillance et le contrôle des hauts fonctionnaires russes, inclusivement celui du président plénipotentiaire, exista constamment, mais grâce à la compréhension et à la bienveillance du général, les deux projets presque similaires furent acceptés, même à Saint-Pétersbourg, les retouches étant dans un nombre très réduit.

Les Règlements organiques<sup>19</sup> restent une loi fondamentale qui protégeait les intérêts de la Russie et à l'intérieur ceux de grands boyards, au bénéfice de qui étaient imposées aux paysans corvéables des obligations dures. Mais, en même temps, ils contribuaient largement au processus de modernisation et, ce qui fut très important, ils mirent en relief l'origine commune des Moldaves et des Valaques, même leur identité et indiquèrent pour l'avenir la nécessité de la réalisation de l'unité étatique qu'ils constataient mais aussi préparaient par leur contenu.

<sup>18</sup> Voir Andrei Oțetea, *Geneza Regulamentului organic* (La genèse du Règlement organique), in „Studii și articole de istorie”, 2 (1957), p. 387–402.

<sup>19</sup> *Regulamentele organice ale Valahiei și Moldovei* (Les Règlements organiques de la Valachie et de la Moldavie), volume paru par les soins de Paul Negulescu et de George Alexianu, Bucarest, 1944.

Le trait dominant des deux Règlements était la voie ouverte à un multiforme processus de modernisation en étant acceptée aussi, même avec certaines limites, la séparation des pouvoirs. À l'avenir le prince régnant devait être élu, il est bien vrai, par une assemblée extraordinaire composée en grande majorité par les boyards, mais parmi les électeurs étaient introduits aussi des représentants des corporations.

L'Assemblée était composée exclusivement des boyards et surtout de grands boyards, mais en même temps fut assurée une simplification du système fiscal, ainsi que le fonctionnement moderne de l'administration centrale et départementale. L'activité de la justice bénéficia aussi de la modernisation; furent créés des tribunaux, des cours d'appel et une haute cour et les règles de fonctionnement étaient similaires à ceux des pays avancés.

Très important fut le V<sup>e</sup> chapitre consacré aux activités économiques. Le commerce bénéficia du soutien officiel et également l'industrie et les corporations. Le développement des routes, celui de la navigation et les magasins de réserve, ainsi que l'exploitation du sous-sol bénéficièrent aussi des stipulations de ces statuts fondamentaux. Dans leur ensemble, ils ont représenté un moment très important, car leur application a contribué largement au processus de modernisation de la société des deux principautés roumaines.

On doit ajouter que le président plénipotentiaire encouragea les boyards d'envoyer leurs fils à parfaire leurs études en Occident, ce qui eut des conséquences extraordinaires. Des dizaines de jeunes firent leurs études surtout en France ou en Allemagne, ce qui contribua à leur formation au niveau compétitif européen de ce moment-là, mais aussi à leur intégration dans une société moderne. Revenus dans leurs pays, on leur donna la dénomination de *bonjouristes*. Ils furent les stimulateurs des réformes et de leur application. Par ailleurs, en Occident, où en général ils restaient plusieurs années, ils trouvèrent un autre mode de vie, et ils apprirent de s'intégrer dans une société moderne et aussi à comprendre les problèmes des autres couches sociales.

Mais le travail de modernisation fut entrepris aussi dans les Principautés avec priorité dans les villes et dans les deux capitales. On chercha à systématiser celles-ci et des progrès notables furent enregistrés quant à l'édilité. En même temps, Kisselev a encouragé l'abandon des costumes orientaux et l'usage des habits « européens ». En ce qui concerne les vieux grands boyards le processus fut bien compliqué. Certains résistèrent, mais en général ils cédèrent.

Le problème était complexe. On devait changer le mode de vie. Tout d'abord le mobilier. Barábas, peintre hongrois de Transylvanie décrit avec beaucoup de talent la pénétration du nouveau mobilier dans les maisons des boyards, la victoire des chaises et des fauteuils et la défaite des cousins et des sofas<sup>20</sup>. Les habits

<sup>20</sup> Andrei Veress, *Pictorul Barábas și românii (cu însemnările sale din 1833 despre viața bucureșteană)* (Le peintre Barábas et les Roumains (avec ses notes de 1833 concernant la vie bucureștoise), in „Academia Română. Memoriile Secției Literare”, deuxième série, vol. IV (1930), mémoire 8, p. 21.

modernes allaient remporter la victoire parmi les boyards et surtout parmi leurs épouses. On doit ajouter que l'exemple a été donné par ceux qui furent choisis par le général président plénipotentiaire en tant que potentiels grands dignitaires, inclusivement par ceux qui bénéficièrent de son soutien pour occuper le trône princier. Ceux-ci s'habillèrent « à l'européenne » ou ils mettaient les uniformes militaires. Ce fut un exemple décisif. Progressivement, les changements de mode de vie et de comportement furent enregistrés aussi en ce qui concernait les couches urbaines non nobles. Pendant quelques dizaines d'années l'aspect des capitales surtout changea et l'alignement européen s'accrut.

Mais le traité d'Andrinople de septembre 1829 avait eu encore une conséquence des plus importantes pour ce qui était la situation internationale des États roumains. La domination ottomane fut tout à fait affaiblie. Par contre, la présence de la puissance protectrice, celle de la Russie, devint presque étouffante. Tenant compte des progrès intérieurs et surtout de la prise de conscience nationale constatée chez les jeunes « bonjouristes » en premier lieu, le problème de la libération s'imposait à l'ordre du jour. La Grèce était maintenant un petit royaume indépendant, la Serbie était devenue la troisième principauté danubienne et le Monténégro voisin continuait son existence de non-soumis ! Pour l'avenir assez proche, le problème de la libération nationale et celui de la constitution d'États indépendants dans la zone allaient s'imposer à l'attention non seulement de ceux directement concernés, mais aussi à l'Europe et à ses grandes puissances et l'espace roumain devait également être affecté par ce processus et même avec une certaine priorité, tenant compte de sa position géopolitique et de sa propre évolution historique.

Les principautés de Valachie et de Moldavie se trouvaient dans un processus d'évolution, stimulé dans un sens modernisant par le régime du Règlement organique, mais en même temps, l'avenir de ces pays ne pouvait pas être limité à ce processus intérieur contrôlé en permanence par le puissant voisin de l'Est. C'était l'opinion d'une bonne partie des Roumains, des « bonjouristes », mais aussi d'une partie des boyards ayant des sentiments nationaux, sentiments qui d'ailleurs se répandaient progressivement dans les autres couches de la population. Cette situation se refléta dans le renforcement du mouvement national et aussi dans l'engagement d'un nombre accru de ses partisans dans la voie d'une lutte de libération nationale, mais aussi socio-politique, tenant compte du rôle excessif attribué par le régime du Règlement organique aux boyards. En même temps, les idées visant au rassemblement de tous les Roumains dans une entité étatique s'imposaient aussi progressivement en tant qu'idéal de l'avenir.

Dès l'occupation russe, on constate qu'un processus accru de modernisation se trouvait en cours. L'organisation des archives, les travaux statistiques, l'organisation des postes, évidemment l'organisation des unités d'une armée renaissante, mais aussi l'organisation des conseils des villes et les travaux conduisant à une vie urbaine moderne, une organisation moderne des finances et l'introduction

du budget tout cela signifiait qu'on se trouvait dans une autre période historique. Évidemment que simultanément on constate une opposition au nouveau régime du Règlement organique, provoqué tout d'abord par le fait que c'était un régime imposé par la puissance protectrice, mais aussi par une hostilité instinctive face à ce brusque renversement d'un mode de vie et des coutumes. En même temps, le paradoxe était que la réorganisation fondamentale était toutefois désirée par ceux qui étaient amis du progrès, mais l'immixtion de l'occupant irritait !

Le désir du changement était général, mais la voie qu'on avait imposée, celle de ce processus dirigé par la puissance protectrice, ne convenait pas. Comme les choses avaient été exprimés déjà lors des pourparlers de Focșani, la direction collective de grandes puissances était considérée comme nécessaire. En réalité, l'objectif des Roumains restait celui d'un changement fondamental grâce à l'obtention d'une indépendance, d'un processus d'unification et de progrès réalisés par la nation elle-même. C'est le diplomate français Bois-le-Comte qui allait être frappé en 1834 par les objectifs unificatrices et progressistes presque unanimes qu'il constata chez ses interlocuteurs roumains<sup>21</sup>.

Le passage du régime de l'occupation militaire à celui de nouveaux princes régnants en 1834 eut lieu dans des circonstances difficiles, quoique les puissances suzeraine et protectrice n'avaient pas tenu compte des règles fixées par elles-mêmes, en évitant des élections de ces princes et en les désignant directement. À cela s'ajoutait que les dépenses causées par la guerre et l'occupation et surtout tout le bouleversement socio-économique qui se constatait affectaient la bonne marche des choses et l'ensemble de la société.

Toutefois, le processus se déroulait en avant, mais une harmonie si nécessaire n'existait pas. Les nouveaux princes durent faire face à une opposition conservatrice d'une partie des boyards, mais aussi à celle de ceux qui voulaient la reconstruction de la société – mais pas réalisée par la puissance protectrice et les princes régnants que celle-ci avait choisis – et qui n'hésitaient pas de recourir à une stratégie subversive, parfois même révolutionnaire.

L'organisation moderne du pouvoir judiciaire, une uniformité de la procédure, la réduction de l'avalanche des procès, la rédaction des codes furent toutefois réalisées. Un progrès dans la construction des routes et des ponts, l'organisation d'un corps technique, la systématisation des villes, ainsi que l'organisation sanitaire et les hôpitaux, le problème des prisons, mais surtout en Valachie une attention particulière accordée au problème des écoles villageoises caractérisèrent certains domaines de la construction d'un État moderne. En Valachie, pendant le règne du prince Bibescu fut organisée une Direction des travaux publics. Des tentatives d'instituer le contrôle des biens conventuels, ainsi que des mesures concernant la paysannerie furent aussi enregistrées. Les esclaves tsiganes de l'État et des monastères furent libérés tant en Moldavie (1844) qu'en Valachie (1847) par des lois qui furent adoptées par les Assemblées.

<sup>21</sup> *Documents Hurmuzaki*, Bucarest, 1913, vol. XVII, p. 394.

Les immixtions des représentants consulaires de la puissance protectrice ne cessaient pas et en plus on imposa l'acceptation de l'article additionnel au Règlement organique en vertu duquel l'activité législative se voyait pratiquement paralysée et la Russie devenait la maîtresse absolue des deux pays. Dans ces conditions, l'opposition gagna du terrain et se manifesta tout d'abord dans les Assemblées. C'est en Valachie que s'organisa avec priorité la résistance contre l'état des choses existant, mais la Moldavie s'aligna aussi à cette résistance. Les princes régnants étaient des gens doués, choisis par Kisselev parmi les jeunes grands boyards. Même s'ils jouaient la carte russe, leurs desiderata étaient ceux de la libération. Ils furent engagés dans un processus très compliqué en cherchant à suivre une voix nationale sans se compromettre vis-à-vis de la puissance protectrice, ce qui n'était pas facile. Tous les trois – Alexandru Ghica, Gheorghe Bibescu et Mihail Sturdza – cherchèrent d'obtenir le soutien de la France, grande puissance non-voisine et qui était la plus proche sur le plan spirituel des Roumains. Cependant, ils ne pourront pas s'intégrer dans le mouvement national, qu'ils voulaient soutenir sans se compromettre aux yeux de Saint-Pétersbourg.

L'opposition valaque se manifesta dès les premières années du règne d'Alexandre Ghica. Son chef fut le colonel Ioan Câmpineanu, grand boyard aux vues libérales, qui actionna au sein de l'Assemblée, mais qui a établi aussi une relation avec le prince Adam Czartoryski. Secondé par ses neveux – qui faisaient leurs études à Paris et qui furent très bien reçus par le prince polonais – il inaugura des liens spéciales avec l'hôtel Lambert.

À la demande de Czartoryski, Câmpineanu rédigea deux documents essentiels concernant ses intentions politiques et ceux de ses proches<sup>22</sup>. Il mit en évidence – dans le premier du 1/13 novembre 1838 – le fait que « la souveraineté et la liberté » étaient « attaquées » et il dénonçait surtout la puissance protectrice qui avait imposé une « Constitution », rédigée pendant l'occupation du pays. Il définissait en tant qu'objectifs une réforme des « institutions vicieuses » et d'instituer « l'hérédité du trône », mais en même temps, il mettait en évidence « la nécessité d'amener la fusion de toutes les populations valaques et de leur réunion sous un même sceptre ». Dans le document – un « acte d'union et d'indépendance » – était ajouté qu'on allait actionner afin que le tribut soit racheté, donc on avait en vue « un divorce à l'aimable » de l'Empire Ottoman. Par contre, on préconisait « une guerre d'indépendance » et cette fois-ci le tranchant était dirigé contre la Russie du tsar, ce qui devait montrer aussi la similitude des intérêts roumains avec ceux polonais. Le document devait également être transmis « à la connaissance des principaux Valaques de tous les pays, principalement de la Moldavie » en étant ainsi souligné son caractère « unioniste » par rapport à la nation roumaine.

<sup>22</sup> P.P. Panaitescu, *Planurile lui Ioan Câmpineanu pentru unitatea națională a românilor. Legăturile lui cu emigrația polonă* (Les plans de Ioan Câmpineanu pour l'unité nationale des Roumains. Ses rapports avec l'émigration polonaise), in „Anuarul Institutului de Istorie Națională”, Cluj, III (1924/1925), 87–89; Cornelia Bodea, *Lupta românilor pentru unitatea națională, 1834–1849* (La lutte des Roumains pour l'unité nationale, 1834–1849), Bucarest, 1967, p. 210–224.

Câmpineanu ajoutait aussi un autre document intitulé « Acte séparé de nomination du souverain des Valaques », dans lequel il annonçait que depuis ce moment on se trouvait en état de « guerre d'indépendance » pendant lequel « tout individu en état de porter les armes sera solat ». On mentionnait également que pendant la guerre, le souverain exercera un « pouvoir dictatorial », en ayant le droit « de commuer les peines et de faire grâce ». Six mois après la reconnaissance de l'indépendance par « toutes les Cours étrangères », cet état dictatorial devait cesser et le souverain devait promulguer la Constitution.

L'« acte » contenait aussi la Constitution préconisée. Le territoire « des Valaques » était déclaré « inaliénable ». Ensuite, on exposait les droits des habitants. « Tous les Valaques sont égaux devant la loi, tous admisibles aux emplois civils et militaires », mais en même temps, les obligations n'étaient pas oubliées et premièrement celle de contribuer « aux charges de l'État ». La liberté de chaque individu était aussi « garantie », personne ne pouvant être arrêté sans les formes prescrites et surtout d'être puni sans avoir été préalablement jugé. Tous avaient le droit « de publier et de faire imprimer leurs opinions ».

Le problème du souverain occupait une position centrale dans le document. Celui-ci était déclaré « inviolable et sacré », il était « le chef suprême de l'État » et il commandait « les forces de terre et les forces navales », en détenant aussi « le pouvoir exécutif » qu'il exerçait par l'intermédiaire de ses ministres, qui eux seront « responsables de tous les actes de leur administration et de leur gestion ». Toujours au souverain revenait le droit de faire la guerre et de signer la paix, ainsi que les traités d'alliance ou « de commerce ».

En temps de guerre, le souverain exerçait la dictature, mais toutefois, tant le premier souverain que ses « héritiers » devaient respecter « le caractère constitutionnel » de l'État. Le souverain était tenu d'exercer le pouvoir exécutif par l'intermédiaire des ministres et il ne pouvait pas faire « faire usage du pouvoir législatif sans le consentement de la Représentation nationale ». Il promulguait et sanctionnait les lois, mais si le pouvoir judiciaire était exercé « en son nom » les sentences des tribunaux étaient signés seulement par les juges. Le souverain se voyait aussi obligé de publier six mois après la reconnaissance de l'indépendance un corps complet des lois. Le pouvoir législatif n'était plus réservé aux boyards, car « tous les Valaques indistinctement sont représentés ». L'Assemblée générale avait la mission d'examiner les actes de ministres et d'adopter le budget. Les députés étaient déclarés « inviolables ».

La Constitution avait en vue aussi la création de la garde nationale et d'un ordre « civil et militaire ». Le souverain et son héritier devaient bénéficier d'une liste civile. Dans son ensemble, quoique rédigé à la hâte, ce document montre que les problèmes qu'il posait étaient discutés et présents dans le débat intellectuel et politique et que le niveau général des discussions à cet égard s'encadrait dans celui européen occidental de l'époque. D'ailleurs, le rythme et le contenu des mémoires

de réforme bien intensifié après le début de la troisième décennie du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup> dévoile à quel degré ces problèmes étaient « actuels » au moins pour une partie des Roumains.

Les plans de Câmpineanu n'eurent pas l'effet qu'il avait espéré. Le soutien de Cyzartoryski fut important, mais il n'eut pas la force d'ébranler les inerties des gouvernements français et britannique auxquels Câmpineanu fit recours au cours du voyage qu'il entreprit en Occident. Les Roumains continuèrent de rester dans une zone gris dans laquelle seulement les grandes empires autrichien, russe et ottoman avaient accès. Revenu dans le pays, Câmpineanu allait être interné dans un monastère. Il allait revenir sur la scène pendant la révolution de 1848, mais en réalité son rôle historique avait pris fin.

C'est alors qu'actionnèrent les jeunes représentant les *bonjouristes* intellectuels, mais aussi certains représentants des couches moyennes, dont une partie étaient des gens impliqués dans les événements révolutionnaires antérieurs, inclusivement même dans la révolution de 1821. Ce fut le mouvement de 1840, dirigé par Démètre Filipescu, fils de l'un des plus importants grands boyards de Valachie. Il était docteur en droit de Paris et il avait été le premier qui avait inauguré un cabinet d'avocat à Bucarest vers 1836. Nicolae Bălcescu, un autre jeune intellectuel, cette-fois-ci un historien qui allait être apprécié par Michelet, fut près de lui.

Le programme de ce mouvement fut plus radical que celui de Câmpineanu. On voulait même proclamer la république, libérer de leurs obligations les paysans corvéables, en les rendant propriétaires, former une armée populaire<sup>24</sup>, mais le prince régnant Alexandru Ghica, quoique partisan des réformes, agit sévèrement, se trouvant aussi sous la pression des représentants du tsar. Emprisonnés, les membres du mouvement furent condamnés et purgèrent leurs peines un nombre d'années, inclusivement Filipescu et Bălcescu.

Des actions similaires auront lieu en Moldavie, où comme en Valachie, une opposition fut présente au sein de l'Assemblée. Au printemps de 1846, fut enregistré un puissant mouvement populaire, même l'autoritaire Mihai Sturdza étant forcé à quitter le palais et se réfugier au consulat de la puissance protectrice<sup>25</sup> !

L'expérience montra aux patriotes qu'un renversement devait être préparé avec ténacité et longuement, afin qu'une participation massive assure le succès. L'implication d'un nombre important de gens devint un objectif qui s'imposa nécessairement. C'est ainsi que cette fois fut préparée pendant des années la révolution de 1848, en attendant aussi les conditions propices à l'échelon continental.

<sup>23</sup> Voir surtout les deux volumes de Vlad Georgescu, *Mémoires et projets de réforme dans les Principautés Roumaines*, Bucarest, 1970 et 1972.

<sup>24</sup> G. Zane, *Mișcarea revoluționară de la 1840 în Țara Românească* (Le mouvement révolutionnaire de 1840 en Valachie), in „Studii și materiale de istorie modernă”, 3 (1963), p. 185–314.

<sup>25</sup> *Istoria românilor* (Histoire des Roumains), Bucarest, 2003, vol. VII, première partie, p. 127.

Cependant, cette progressive accumulation d'expérience au cours de plusieurs générations, ainsi que l'expérience des actions similaires allaient avoir un rôle bénéfique. Pour ce qui fut du programme, celui-ci évolua et se compléta progressivement. Pour ce qui fut des participants potentiels leur nombre s'accrut et presque l'espace entier roumain fut compris dans la zone qui sera présente pendant la révolution de 1848 en Europe. Mais, il est évident qu'on doit aussi tenir compte dans ce processus de l'accumulation et de l'évolution idéologique qui avaient eu lieu.

Essentiel reste le fait que les Roumains ne furent pas absents du grand rendez-vous historique de 1848, en dépit du fait que les circonstances de leur évolution avaient été bien plus compliquées. Ce qui est certain, c'est le fait qu'un jeune intellectuel roumain fut capable lors des événements quarante-huitards de s'y intégrer à un niveau similaire à celui de ceux de l'Occident et que c'était aussi l'effet d'une évolution et de l'expérience de ceux qui l'avaient précédé.